



Le S1 transmet au S3 un exemplaire du procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement. Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard le 19 octobre dans sa version numérique (s3bor@snes.edu) **et** le 3 novembre par courrier papier (SNES, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux) ou dépôt au local du S3. Le courriel doit être envoyé depuis l'adresse mail du secrétaire, du trésorier ou du correspondant de S1.

VOTE POUR LA CA ACADEMIQUE ET LE S2 33

Du lundi 09 au mercredi 18 octobre 2023

PROCES-VERBAL DE DEPOUILLEMENT

ETABLISSEMENT :

VILLE : Dep :

Nombre de syndiqués du S1

Nombre de votants :

(cotisations enregistrées à la date du 9 octobre et transmises au S3)

VOTE CA ACADEMIQUE

Blancs ou nuls :

Liste UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE :

Exprimés :

Liste À L'INITIATIVE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE
ET DE MILITANT.ES SANS TENDANCE :

VOTE S2 DEPARTEMENTAL

Blancs ou nuls :

Liste UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE :

Exprimés :

Liste À L'INITIATIVE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE
ET DE MILITANT.ES SANS TENDANCE :

Certifié exact, à....., le 2023

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement